

***Séance régulière du
Conseil scolaire fransaskois
Vendredi 25 novembre 2022 (13 h 00)
A Regina***

Procès-verbal

Présences :

Les membres suivants du Conseil scolaire sont présents :

Présidence : Alpha Barry, Région n° 3 de Regina
Vice-Présidence : Geneviève Binette, Région n° 7 de Prince Albert
Brian LeNouail, Région n° 1 de Bellegarde
Maria Lepage, Région n° 2 de La Vieille
Yvan Lebel, Région n° 5 de Saskatoon
Monica Ferré, Région n° 6 de Zenon Park
Oumnia Tahiri, Région n° 8 des Battlefords (A compter de 13h06)
Elizabeth Perreault, Région n° 9 de l'école de St-Isidore
Guy Roberge, Région n° 10 de Ponteix

Le membre suivant du Conseil scolaire est absent :

Gisèle Rivard, Région n° 4 de l'école Providence

Les membres suivants du personnel du CÉF sont présents :

Ronald Ajavon, Directeur général
Catherine Liffan Colombet, Adjointe exécutive à la direction générale
Sébastien Fillion, Directeur des Technologies de l'information
Michael Philbin, Coordonnateur des services des Communications et
des Partenariats
Abdoulaye Yoh, Directeur des services administratifs

I. Ouverture

1.1 Bienvenue

La vice-présidence du CSF, Mme Geneviève Binette, présente les excuses de la présidence du CSF, M. Alpha Barry, elle souhaite la bienvenue et remercie tant les membres du CSF que le personnel du CÉF de leur présence.

La vice-présidence constate que le quorum est atteint. Elle appelle à l'ordre la séance régulière du CSF du vendredi 25 novembre 2022 à 13h00, qui se tient à Regina et procède à la lecture du mot de bienvenue du CSF :

« Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) souhaite rappeler aux parents et tuteurs d'élèves fransaskois, les ayants droit de l'éducation francophone en Saskatchewan que :

- La création du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) découle directement de l'application de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés

qui confère aux francophones de la Saskatchewan le droit de gérer leurs établissements scolaires.

- C'est donc une ordonnance constitutionnelle qui a motivé l'établissement de la division scolaire fransaskoise.
- Le CSF gouverne l'administration du CÉF.
- Le CSF est composé de conseillers scolaires élus qui assurent le respect des obligations constitutionnelles du CÉF en vertu d'un triple mandat : scolaire, culturel et communautaire.
- Avec ses écoles d'excellence en français langue première, le CÉF est un environnement sain et accueillant, qui prépare les élèves à leur réussite éducative, identitaire et culturelle.
- À l'obtention du diplôme d'études secondaires (12^e année), l'élève maîtrisera les compétences lui permettant de s'épanouir, de s'affirmer et de contribuer à part entière à la société.

Les valeurs organisationnelles qui nous sont chères sont les suivantes :

- Les relations interpersonnelles ;
- Un environnement sain ;
- Une culture d'excellence ;
- Le partenariat ;
- L'innovation ;
- L'ouverture sur le monde.

Nous tous à cette table sommes animés par cette mission, par ce mandat, par ces valeurs. Merci de nous appuyer dans la réalisation de cet engagement.

De plus, le CSF appuie les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada.

Afin de favoriser une meilleure compréhension du rôle des traités, le CSF reconnaît que son siège social est localisé sur le territoire du Traité numéro 4 et que les écoles administrées par le CÉF sont situées sur les territoires des traités 2, 4 et 6.

Les établissements du CÉF sont également localisés sur les terres ancestrales des Métis.

Nous respectons et honorons les Traités qui ont été ratifiés sur tous les territoires. Nous reconnaissons les torts et les erreurs du passé, et nous sommes engagés à aller de l'avant en partenariat avec les Premières nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de réconciliation et de collaboration. »

1.2 *Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 25 novembre 2022 et
**assentiment sur la correspondance*

22.078 MONICA FERRÉ : Que l'ordre du jour de la séance régulière du 25 novembre 2022 à 13 heures, à Regina, soit adopté tel que présenté.

Adopté

22.079 MARIA LEPAGE : Que le CSF adopte par assentiment la correspondance au point 3 de l'ordre du jour telle que présentée lors de sa séance régulière du 25 novembre 2022.

Adopté

1.3 *Déclaration de conflits d'intérêts*

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré. La vice-présidence du CSF rappelle qu'un conflit d'intérêts peut être déclaré à tout moment lors de la rencontre.

1.4 *Point d'amélioration continue*

1.4.1 *Politique du jour : Buts du système scolaire (politique 1.6)*

La conseillère scolaire, Mme Oumnia Tahiri, rejoint la séance régulière à 13h06.

Concernant la politique du jour à réviser, les membres du CSF ont répondu par sondage aux questions suivantes :

- La politique est-elle toujours pertinente ?
- La politique est-elle conforme à la mission, la vision et les valeurs du CÉF ?
- Est-ce que la politique est à jour et d'intérêt actuel ?
- La politique atteint-elle les résultats visés ?
- Quelle est l'efficacité de la mise en œuvre de la politique ?

Concernant le positionnement stratégique et le cadre d'imputabilité du CSF, les membres ont participé au sondage relatif à l'initiative ciblée du CÉF (Éventail de programmes au secondaire) qui est listée dans les huit (8) positionnements stratégiques.

Les membres du CSF ont participé aux sondages « SurveyMonkey ». Les résultats ont été communiqués par courriel aux membres du CSF.

1.5 *Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 24 juin 2022, de la séance extraordinaire du 16 septembre 2022 et de la séance d'organisation du 14 octobre 2022*

22.080 BRIAN LENOUIL : Que le CSF adopte les procès-verbaux de la séance régulière du 24 juin 2022, de la séance extraordinaire du 16 septembre 2022 et de la

séance d'organisation du 14 octobre 2022, tels que présentés lors de la séance régulière du 25 novembre 2022.

Adopté

II. Directions du Conseil

2.1 Points d'information

2.1.1 Provincial Education Plan 2023 – 2030

L'ébauche du Plan provincial sur l'éducation de 2021 à 2030 a été présenté au CSF.

Il a été souligné que le nombre des actions dans les écoles devraient être réduites et que les ressources supplémentaires devraient être mises à disposition du conseil pour faciliter la réalisation des objectifs du plan.

2.1.2 Rapport de suivis de la Direction générale

Présentation de M. Ronald Ajavon, Directeur général, de son rapport de suivis.

22.081 MARIA LEPAGE : Que le CSF reçoive le rapport de suivis de la Direction générale tel que présenté lors de la séance régulière du 25 novembre 2022.

Adopté

2.1.3 Rapport sur les permissions d'admission

Présentation de M. Ronald Ajavon, Directeur général, des rapports sur les demandes de permission d'admission pour l'année scolaire 2022-23 :

- Période du 11 mai au 17 novembre 2022 ;
- Sommaire des demandes de permission d'admission 2022-23 au 17 novembre 2022 ;
- Tableau récapitulatif du nombre de demandes par école et par catégorie.

22.082 GUY ROBERGE : Que le CSF reçoive les rapports sur les permissions d'admission tels que présentés lors de la séance régulière du 25 novembre 2022.

Adopté

2.1.4 Relations CSF/CÉ/CÉ Inc

Le CSF a pris connaissance des recommandations adoptées par les Conseils d'école :

- Notre-Dame-des-Vertus (AGA du 1er juin 2022) : Nos AGA2022-01-06-07 et AGA2022-01-06-08.
- Père Mercure (Rencontre du 10 mars 2022) : No 16.186.
- Père Mercure (AGA du 12 mai 2022) : 13. Recommandations au Conseil

scolaire fransaskois CÉF.

2.1.5 Dates à retenir

Les membres du CSF ont pris connaissance du tableau établi le 18 novembre 2022 comprenant diverses dates telles que les rencontres du CSF et autres évènements communautaires.

2.2 Décisions

2.2.1 Rapport des ressources humaines

22.083 MONICA FERRE : Que le CSF se réunisse à huis clos à compter de 13 h 26 lors de sa séance régulière du 25 novembre 2022, en présence de la direction générale du CÉF.

Adopté

22.084 MARIA LEPAGE : Que le CSF lève le huis clos de sa séance régulière du 25 novembre 2022 à 13 h 42.

Adopté

Le conseiller scolaire, M. Yvan Lebel présente ses excuses et quitte la séance régulière à 13h44.

22.085 GUY ROBERGE : Que le CSF reçoive le rapport des ressources humaines pour la période du 20 mai au 18 novembre 2022, tel que présenté lors de sa séance régulière du 25 novembre 2022.

Adopté

2.2.2 Adoption du Rapport annuel 2021-22

La direction générale du CÉF, M. Ronald Ajavon présente aux membres du CSF une ébauche du Rapport annuel pour l'année scolaire 2021-22 ainsi qu'une ébauche des états financiers au 31 août 2022.

22.086 ÉLIZABETH PERREAULT : Que le CSF adopte le Rapport annuel 2021-2022 ainsi que les états financiers au 31 août 2022, tels que présentés lors de sa séance régulière du 25 novembre 2022.

Adopté

2.2.3 Élections partielles des Conseils d'école

La direction générale du CÉF, M. Ronald Ajavon présente aux membres du CSF la liste des postes vacants dans les conseils d'école du CÉF, après l'élection annuelle d'octobre 2022.

22.087 MONICA FERRE : Que le CSF mandate l'administration du CÉF afin d'organiser des élections partielles pour les conseils d'école qui ont des postes vacants.

Adopté

2.2.4 Nomination du gymnase de Valois à Prince Albert

La direction générale du CÉF, M. Ronald Ajavon présente la lettre de Madame Estelle Hjertaas, Présidente de la Société canadienne-française de Prince Albert.

22.088 MARIA LEPAGE : Que le CSF mandate le Comité de Gouvernance et des Politiques pour examiner la demande de nomination du gymnase de l'école Valois à Prince Albert.

Adopté

2.2.5 Demande d'excursion scolaire nationale

M. Ronald Ajavon, Directeur général du CÉF, informe le CSF de la demande d'excursion scolaire nationale, présentée par l'école Bellegarde, pour une sortie ski (au Manitoba), en décembre 2022.

2.3 Rapports des comités et représentants

2.3.1 Comité stratégique et de négociation

Sans objet.

2.3.2 Comité des finances et de vérification

Le conseiller scolaire, M. Brian LeNouail, informe les membres du CSF de la rencontre du 24 novembre 2022.

2.3.3 Comité de gouvernance et des politiques

Sans objet.

2.3.4 Comité de reconnaissance

Sans objet.

2.3.5 Comité de développement d'un plan d'accueil, de formation et d'intégration des nouveaux conseillers scolaires

Sans objet.

2.3.6 Comité des ressources humaines

Sans objet.

2.3.7 Représentant auprès du Conseil consultatif de la Cité universitaire francophone de Regina

Sans objet.

2.3.8 Représentant auprès du Comité exécutif du SSBA

Présentation orale de la représentante du CSF, Mme Élisabeth Perreault, auprès du Comité exécutif du SSBA.

2.3.9 Représentant au Conseil d'administration de la FNCSF

Présentation orale de la représentante du CSF, Mme Geneviève Binette, auprès du Comité d'administration de la FNCSF.

2.3.10 Représentant auprès de la table des élus

Sans objet.

III. **Correspondance

Le CSF a adopté par assentiment le point 3 de la correspondance.

IV. Délégations et présentations spéciales

Sans objet.

V. Identification des points en développement pour la prochaine séance régulière

Sans objet.

VI. Tour de table et clôture de la séance

6.1 Points saillants

6.2 Évaluation (Politique 2.3 - code de conduite)

6.2.1 Rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 24 juin 2022

Le rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 24 juin 2022 a été présenté aux membres du CSF.

6.2.2 Autoévaluation de la séance du 25 novembre 2022

Cette autoévaluation est anonyme et il est demandé aux conseillers de la remplir en ligne au plus tard le lundi 5 décembre 2022 à midi.

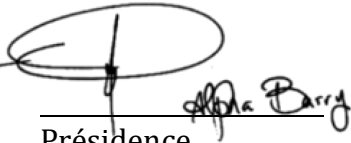
6.3 La prochaine séance

Le vendredi 27 janvier 2023, à 13 heures (virtuel).

6.4 *Levée de la séance du 25 novembre 2022*

22.089 ALPHA BARRY : Que le CSF lève la séance régulière du 25 novembre 2022, à Regina, à 14 h 26.

Adopté


Présidence


Secrétaire